



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 121724

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la lutte contre les fraudes organisées à l'assurance chômage. En effet, suite à la publication du rapport d'information n° 3529 réalisé par le député Dominique Tian, l'employeur se voit aujourd'hui dans l'obligation d'envoyer un certificat prouvant l'existence du salarié au sein de son entreprise. Ce certificat doit être obligatoirement envoyé dans le premier mois d'activité du salarié. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions quant à une réelle simplification des tâches administratives de l'employeur ainsi qu'un réel contrôle des travailleurs dans les entreprises de la part de l'URSSAF.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121724

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3243